



### **Information à l'attention des SACDD**

L'administration s'était engagée à transmettre aux Organisations Syndicales les nouveaux taux de promotion dans le corps des SACDD (triennal 2019-2021) pour le 4 octobre 2018, en vue de la CAP promotions au Tableau d'Avancement 2019 prévue les 10 et 11 octobre 2018.

Le lundi 8 octobre, à 15 h 50, et en l'absence d'information de la DRH, les organisations syndicales ont décidé de demander le report de la CAP promotion au TA 2019 à une date ultérieure et ce, avant le 6 décembre 2018, date des élections professionnelles. Sans publication de l'arrêté fixant les taux de promotion, la CAP ne peut procéder à l'examen des propositions et à l'établissement du tableau d'avancement.

Nous ne manquerons pas de vous informer de la date de report de cette CAP.

Les élu(e)s à la CAP des SACDD